

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA25

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ^{er} JUIN 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Cui ont pris part au vote
20	10	5	9

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Absent(s) : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul);
Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc),
Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal),
M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon),
Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène

Membres votants excusés : M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul,
M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN
Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND
Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de
M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle,
M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON
Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 1^{er} JUIN 2018

Vu l'article 18 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le
Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date
du 16 mars 2017 ;

Vu l'article 3.9 du Règlement Intérieur et administratif du Groupement d'intérêt
public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil
d'Administration décident d'approuver le compte-rendu de la précédente séance
en date du 1^{er} juin 2018 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2018.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

le Signe 10 OCT. 2018

centre national du graphisme

à Chaumont

Conseil d'administration – 1^{er} juin 2018

COMPTE RENDU

Chaumont, le 1^{er} juin 2018

Le Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT.

10 OCT. 2018

Conseil d'administration
COMPTE RENDU

ANNEXE à la délibération
n° 20180928CA25

Référence : 20180601-CA

Le Conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le vendredi 1^{er} juin 2018 à 14h, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
 - M. Paul FOURNIE
- Etat :
 - M. Charles DESSERVY
 - M. François ROSA
 - Mme Marianne BERGER

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à M. Evrard DIDIER), M. Luc CHATEL (pouvoir à M. Paul FOURNIE)

Région Grand Est : M. Pascal MANGIN (pouvoir à M. Charles DESSERVY), Mme Lilla MERABET, Mme Isabelle HELIOT-COURONNE (pouvoir à Mme Marianne BERGER)

Etat : Mme Françoise SOULIMAN, M. Simon ANDRE-DECONCHAT

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (3) :

- M. Emmanuel TIBLOUX (Association nationale des écoles supérieures d'art), qui représente M. Olivier LUSSAC, excusé
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques), qui représente M. Yves ROBERT, excusé
- M. Philippe VIOLLON (Lycée Charles de Gaulle)

Administrateur(s) excusé(s) (7) :

- Mme Emmanuelle BENSIMON-WEILER (Centre national du livre)
- M. Denis BRUCKMANN (Bibliothèque nationale de France)
- M. Thomas HUOT-MARCHAND (Alliance Graphique Internationale France)
- M. Pierre LITZLER (Université de Strasbourg)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- M. Yves ROBERT (Centre national des arts plastiques)

Administrateur(s) absent(s) (1) :

- Mme Nathalie FILSER (Association des écoles supérieures d'art du Grand Est)

Participaient à la réunion les personnes invitées (7) :

- Mme Catherine CLERC (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est)
- M. Laurent INNOCENZI (DRAC Grand Est)
- M. Nicolas SERRAND (DDFIP de la Haute-Marne)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Hugo LUCCHINO (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)

Personnes invitées excusés (7) :

- Mme Patricia BARJOT (DDFIP)
- M. Cyril KULAWIK (Ville de Chaumont)
- M. Adnane LAAMACH (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Jean-Laurent LIBES (DDFIP)
- M. Marc PETRY (Région Grand Est)
- M. Jean-Michel ZUPAN (Agglomération de Chaumont)

5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 4 membres ont donné pouvoir, soit 9 voix sur 10. La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

*M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.
M. Paul FOURNIE, représentant de la Ville de Chaumont, est nommé Secrétaire de séance.*

Le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 20 février 2018 (délibération 20180601-CA 12)

M. Paul FOURNIE remarque qu'il est écrit page 5 qu'il indique qu'à l'origine, la construction des réserves était prévue dans les sous-sol du Signe. La construction des réserves n'a jamais été prévue dans les sous-sols du Signe, il a parlé des Subsistances.

La demande de modification est intégrée.

M. Charles DESSERTY indique qu'il y a une faute d'orthographe dans le nom de M. Paul FOURNIE page 4.
Mme Julia VAILLANT indique qu'il y a une faute d'orthographe dans le nom de Mme Hélène CHARBONNIER page 3.

Les corrections sont apportées.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil d'administration du 20 février 2018.

A la demande de M. Charles DESSERTY, le Président fait un point sur l'état des membres du Conseil d'Administration présents et absents.

M. le Président tient à dire un mot sur l'évolution du Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN est devenu le nouveau Directeur général du Signe à la suite de Mme Hélène CHARBONNIER.

Un nouvel organigramme et une nouvelle organisation du Signe ont été mis en place, avec une programmation qui a été modifiée. La préparation de la Biennale 2019 a également débuté. Le budget a totalement été revu.

M. le Président remercie les partenaires bienveillants, les grandes institutions qui soutiennent le Signe depuis le début (Ville de Chaumont, DRAC, Ministère de la Culture, Région Grand Est). Il les remercie de leur confiance et espère que cela va continuer.

M. le Président souligne qu'un effort important a été fourni pour faire connaître les activités, les expositions et ce qu'est le Signe ; sur le plan national, à travers divers articles, mais aussi sur le plan régional. Il faut que, de Chaumont à Strasbourg, l'on connaisse ce que fait le Signe.

Mais il est aussi important que la population locale s'intéresse de plus en plus aux activités du Signe et se l'approprie.

Par ailleurs, le processus de la labellisation va être lancé en accord avec la DRAC, le Ministère de la Culture. Nous allons essayer d'obtenir ce label dans le courant de l'année 2019.

Un effort particulier va être porté sur le mécénat. Après plusieurs auditions, une agence a été sélectionnée, agence qui montre un intérêt à travailler pour le Signe.

D'ici le mois de juillet, un plan de mécénat va être établi pour d'une part, faire une présentation du Signe à destination des entreprises, et d'autre part, le site internet va être modifié, modernisé. Le but est d'avoir de plus en plus d'entreprises qui s'intéressent à notre activité, pour qu'il y ait autant de mécènes, en leur offrant notamment la possibilité de former leurs propres équipes de graphistes ou de designers. En effet, nous en trouvons de plus en plus dans les entreprises.

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Michel GERIDAN qui se présente à l'assemblée.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'avant de venir au Signe et d'en prendre sa direction générale, il était Directeur général de l'Ecole supérieure d'art de Cambrai et Vice-Président de l'association nationale des écoles d'art en charge des formations. En activité annexe, il était designer d'interactivité.

La question de la diversité des publics du Signe qui vient de se poser est au cœur du projet d'établissement : travailler autant sur cette question du néophyte que du professionnel, de l'amateur à celui de l'amoureux.

Dans tous ces systèmes de relations, le but est de trouver des espaces temps pour favoriser des objets de rencontres par l'intermédiaire de ce que l'on nomme le design graphique dans toute sa pluralité et ses formes d'écritures.

Pour cela nous avons traité de la question du sponsor qui peut intervenir dans les missions de mécénat, mais nous devons aussi être attentifs aux politiques nationales et territoriales pour porter un projet et des enjeux de politique générale et de politique publique.

M. Jean-Michel GERIDAN signifie que l'une des missions fondamentales du Signe est d'accompagner la création contemporaine dans le domaine du design graphique.

Pour cela, il y a 4 vertus :

- la création,
- la transmission,
- la diffusion,
- la médiation.

Ce rapport-là va permettre de déployer un programme d'activités scientifiques, culturelles, sociales, économiques et l'espère-t-il politiques afin de transformer le regard sur une discipline.

La définition du design graphique, de manière horizontale, c'est celle de la transmission, la transmission des savoirs. C'est ce que porte le design graphique, et c'est dans ce sens que nous allons aller.

2. Rapport d'activité 2017 (délibération 20180601-CA-13)

M. Jean-Michel GERIDAN précise que ce rapport d'activité a été reçu sur tablette.

Il compile toutes les actions réalisées par le Signe depuis son ouverture, à savoir le 8 octobre 2016. Nous avons donc étendu la période couverte mais il faut, en effet, bien avoir en tête que le GIP s'est constitué au 1^{er} avril 2017, soit plusieurs mois après le début des activités du Signe, en régie municipale jusqu'à cette date.

Il comprend différents éléments dont les administrateurs ont eu l'occasion de s'entretenir lors des Conseils d'administration :

I. La vie de l'établissement

I.a. La création du Groupement

I.b. Les assemblées du Signe : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Conseil d'orientation scientifique, le règlement intérieur et administratif

I.c. L'organigramme

I.d. Les instances représentatives du personnel qui n'existent pas à cet instant et qui vont exister. Nous l'aborderons un peu plus tard.

II. La programmation artistique

II.a. Expositions :

- La Collection : qui appartient à la Ville de Chaumont dont le Signe a la responsabilité dans sa diffusion et sa conservation
- Le parcours jeunesse : Les Petits Spécimens opus 1.
- L'affiche illustrée à la Belle Époque. La collection Dutailly : collection par laquelle toute l'histoire de Chaumont et de sa relation au design graphique a débuté
- Ralph Schraivogel qui a eu lieu en octobre dernier

II.b. La résidence artistique avec Lucile Bataille et Structure Bâtons et toutes les activités qui ont été déployées par le biais de la résidence.

La résidence peut être entendue de plusieurs sortes : soit une mission de création ponctuelle dans un lieu, ou alors une mission bien plus longue à l'écoute du Signe : comment un artiste, un graphiste en particulier, vient travailler à l'intérieur d'une structure, faire sa proposition plastique et artistique, puis tester des endroits pour développer sa propre pratique.

II.c. La Biennale de design graphique 2017 : (l'événement), les lieux, les expositions, les workshops, les conférences et la remise des prix, les ateliers participatifs et la médiation, l'espace public et les festivités.

Si l'on traite de la rencontre, tout le monde sait que profiter de la place des Arts le temps d'un festival pour que tout le monde se rencontre, c'est la meilleure manière de développer des relations interprofessionnelles et amicales.

On y trouve les chiffres clés,

II.d. Matrice de programmation qui signifie les différents temps

II.e. Événements associés : nous devons communiquer plus fortement sur ce sujet, notamment sur les cycles de conférences et les cycles d'ateliers, de workshops plus ou moins longs (2 à 5 jours).

II.d. La valorisation des collections :

Nous gérons environ 45 000 affiches : très exactement 39 502 pour le fonds contemporain et 4 573 pour le fonds ancien.

Cette valorisation est l'une des activités que nous ne mesurons pas : les aspects de numérisation, de traitement et de conservation des affiches. Il faudra ensuite se poser la question des matériaux

composites, ces installations que nous avons également en réserve et dont il faut prendre le plus grand soin.

III. Les publics

III.a. Fréquentation : politique d'ouverture, détail par exposition, profil des visiteurs, provenance des publics scolaires.

III.b. Information des publics : campagnes de communication (mailing et newsletters), programmes édités et diffusés

III.c. Actions de développement des publics :

- A l'endroit des opérateurs du tourisme : en tant que nouveau résident en Haute-Marne, M. Jean-Michel GERIDAN a constaté qu'aucun office du tourisme ne plaçait le Signe dans ses visites guidées, ou même dans sa carte. Chaumont qui a pourtant cet équipement attire, notamment pour la période de la Biennale, le week-end même, environ 6 000 visiteurs, et sur toute la durée (environ 3 mois), environ 10 000 personnes. Nous arrivons pour l'instant à travailler sur une communication professionnelle pour attirer du public, mais pour le grand public, il serait bon de se donner rendez-vous dans un an pour voir où nous en sommes sur ce point avec les opérateurs du tourisme.
- A l'endroit des relais de l'éducation : il y a notamment les PAG ; comment est-ce que l'on travaille ensemble pour faire une offre diversifiée à destination des jeunes publics scolaires (de l'élémentaire jusqu'au lycée).
- Dites d'ancrage local : si l'on croit que le design graphique est un endroit qui appartient à tous, il faut voir dans quel secteur d'activité il est utilisé. M. Jean-Michel GERIDAN pense justement à un événement forcément avec les associations sportives, mais aussi avec le club d'échecs. A la Biennale 2019, il y aura un événement avec ce dernier et des graphistes dont l'une des passions est le jeu d'échecs. M. Paul FOURNIE précise d'ailleurs qu'il y a eu une exposition en 2013 à la Chapelle dont le thème était le jeu d'échecs. Mais par contre nous ne pouvions pas jouer aux échecs.

III.d. Déploiement d'une offre spécifique envers les publics : jeune public, adolescents/jeunes adultes, étudiants, professionnels, le tout public, scolaires, accessibilités.

IV. Rayonnement

IV.a. Le Signe hors les murs : manifestations nationales et internationales, prêts et reproductions de la collection. Ces derniers représentent une activité importante du Signe.

IV.b. Editions : il y en a eu 2 : le concours international et la collection Dutailly

IV.c. Communication : relations presse, outils de communication, communication en ligne.

V. Vie administrative

V.a. La gestion budgétaire et comptable

V.b. La gestion des ressources humaines

V.c. Les activités juridiques

VI. Exploitation du bâtiment

VI.a. La gestion budgétaire du bâtiment

VI.b. La librairie-boutique

VI.c. Le café

VI.d. Locations d'espaces, « l'épineux dossier »

M. Laurent INNOCENZI demande pourquoi la location d'espaces est un dossier épineux.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il s'agit d'un problème de tarification. Une enquête va être faite. Certaines structures trouvent que le prix est peu élevé, alors que d'autres, notamment les associations, trouvent que c'est trop cher pour des événements ponctuels. Il va falloir trouver un équilibre.

M. Jean-Michel GERIDAN dit que c'est épineux car l'été approchant, des demandes arrivent au Signe.

M. Paul FOURNIE indique que certains élus sont sollicités et que cela est inconfortable pour eux car le cadre est un peu rigide parce que c'est dans le règlement et cela fait partie des contreparties qu'ils peuvent offrir à des mécènes. Il faut que cela soit quantifiable. Le problème étant que lorsque nous parlons de rayonnement dans le territoire, lorsqu'une association fait chanter des élèves d'un collège au Signe, elle n'a pas les mêmes moyens que la succursale d'une banque ou un mécène. Il faut donc ajuster.

M. Emmanuel TIBLOUX tient à dire, qu'indépendamment de l'amitié et de l'estime qu'il a pour M. Jean-Michel GERIDAN, que c'est un excellent choix que d'avoir recruté quelqu'un comme lui. Il est à la fois un professionnel du design, il a l'expérience de direction, une expérience de la recherche, une expérience de la diffusion. C'est vraiment l'homme du nouvel élan pour le Signe.

Concernant le rapport d'activité, s'agissant des publics, M. Emmanuel TIBLOUX demande si la fréquentation est jugée satisfaisante : est-ce qu'elle est trop basse, ou au contraire, est-ce qu'elle dépasse les objectifs ? D'ailleurs, des objectifs sont-ils fixés ? Est-ce qu'il existe des outils qui permettent de distinguer les différents publics (public local, régional, national, international...)?

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il ne sait pas s'il existait des objectifs, mais peut dire que nous sommes, à minima, à 1200 personnes par mois ; à minima avec des pics selon les événements.

Par exemple, lors des ouvertures d'expositions, nous sommes à 3 000 personnes ; durant la Biennale, nous pouvons compter 6 000 personnes le temps d'un week-end.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que selon lui, au regard d'un département qui compte moins de 200 000 habitants, la fréquentation est totalement satisfaisante.

Sur la question des publics qui viennent au Signe, il y a 2 personnes à l'accueil qui récupèrent les informations qui permettent d'estimer les différents publics (public local, touristes, professionnels...).

Pour compléter, M. Paul FOURNIE signifie qu'il n'y avait aucune projection précise de ce que nous espérons car nous n'avions pas d'éléments de comparaison pour pouvoir cibler.

En revanche, si nous comparons les chiffres par rapport aux autres établissements culturels touristiques du département, le Signe est placé en 2^{ème} position, Colombey-les-2-Eglises, avec le Mémorial Charles de Gaulle et la Boisserie se trouvant en 1^{ère} position. C'est-à-dire que le Signe reçoit plus de visiteurs que la Maison des Lumières à Langres qui est pourtant un établissement qui a une bonne visibilité et est très ancré localement. Cela est donc une vraie satisfaction en ce qui concerne la Ville Chaumont.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que cela est d'autant plus satisfaisant car il y a presque une invisibilité de la part des opérateurs de tourisme.

Il y aura d'ailleurs des réflexions à avoir car Chaumont se trouve sur l'autoroute des vacances. Comment faire en sorte que Chaumont redevienne une ville étape ? C'est une question qui va devoir se poser de manière coordonnée avec les services d'urbanisme, le Département, l'Etat...

M. Jean-Michel GERIDAN pense que cela est encore l'un des autres multiples horizons.

M. le Président indique d'ailleurs que cela doit commencer par une signalétique adaptée.

M. Paul FOURNIE précise à ce sujet que le Département est en train d'étudier l'ensemble de la signalétique autoroutière. A l'échelle du département, la Haute-Marne, il y a déjà eu un partenariat avec Autoroute Info l'année dernière lors de la Biennale, qui a plutôt très bien fonctionné puisque cela touche des millions d'auditeurs.

Le Conseil Départemental avait alors demandé au Signe de participer à cette campagne sous une forme de partenariat qui n'avait pas été valorisé mais qui avait été proposé aux établissements touristiques majeurs du département. Le Signe avait eu une journée entière consacrée à ses activités.

La 3^{ème} commission du Département de la Haute-Marne va travailler sur la signalétique des bords d'autoroutes et bien évidemment le Signe fera partie des éléments à mettre en exergue.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il serait bien d'être associé à ces panneaux qui parfois sont des réussites et des fois un peu moins, et donc de participer à cette réflexion de manière plus globale.

M. le Président précise en effet que concernant Chaumont, ce n'est pas brillant pour l'instant sur les autoroutes.

M. Charles DESSERTY tient à saluer M. Jean-Michel GERIDAN, et notamment saluer l'exercice d'avoir été le porte-voix d'un rapport d'activité qui n'est pas le sien.

M. Charles DESSERTY en profite pour rendre hommage à Mme Hélène CHARBONNIER, pour le travail qui a été mené, à porter sur des fonds baptismaux le Signe, le GIP, et la mise en route d'un travail où nous n'en sommes finalement qu'à 1 an et 2 mois.

Il tient à le souligner car, par rapport à ce délai extrêmement court, nous pouvons collectivement nous féliciter d'avoir effectué ce travail, d'avoir fait du chemin, d'avoir installé le Signe sur son territoire et pas que local, départemental, régional, mais également national et au-delà. En effet, le Signe est pour nous un acteur unique dans le domaine du graphisme. Dans d'autres secteurs de la création, notamment le spectacle vivant, il y a 70 scènes nationales en France, une centaine de scènes de musiques actuelles, et il y a 1 centre du graphisme à Chaumont.

C'est un dossier particulièrement suivi depuis de nombreuses années par le Ministère de la Culture et la DRAC. La création du GIP en mars 2017 est l'aboutissement d'un long parcours qui était continu et constant dans l'enthousiasme et la volonté d'accompagner le fait d'avoir une structure telle que le Signe à Chaumont. C'est le fruit d'un travail éminemment partenarial avec les collectivités, avec au 1^{er} rang la volonté de la Ville de Chaumont, mais également le Conseil Régional et tous ceux qui accompagnent régulièrement. C'est quelque chose qui se construit progressivement. Et l'histoire récente a montré que cela se construit en marchant.

M. Charles DESSERTY rappelle que l'histoire, c'est le fonds Dutailly. C'est un fonds d'affiches qui est là, qui est valorisé et qui débouche aujourd'hui sur un bâtiment comme celui-là. Et un projet aussi ambitieux que celui que porte M. Jean-Michel GERIDAN qui est lui-même arrivé depuis peu.

Nous voyons donc qu'il y a à la fois une histoire mais aussi une jeunesse, et une efficacité de ce projet autour du graphisme. Il y a également une dimension très philosophique parce que le graphisme renvoie souvent à une question d'identité. Précisément, nous sommes dans un territoire qui construit son identité avec la réorganisation territoriale de la Région Grand Est et la fusion des territoires dont nous n'avons pas fini de parler. Précisément, avoir sur le territoire du Grand Est un lieu dédié au graphisme et donc des identités à créer, c'est quelque chose de tout à fait singulier pour nous tous au-delà des missions qui sont celle attachées au label dont nous ambitionnons collectivement de pouvoir l'attribuer au Signe.

Tout a été fait depuis un certain nombre de mois, si ce n'est d'années, pour aller dans la direction de la labellisation. Jusqu'ici, ces choses se mettent en place progressivement dans un calendrier maîtrisé par rapport à la réglementation en cours sur le label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National.

Cela est bien évidemment notre objectif politique par rapport aux missions qui ont été rappelées, la diffusion, la médiation, mais aussi les ressources. Le Ministère a démontré à plusieurs reprises qu'il était là, qu'il continuera à l'être, et qu'il fera tout pour être à la hauteur des engagements.

M. le Président remercie M. Charles DESSERTY pour ces paroles réconfortantes.

M. Laurent INNOCENZI demande, concernant les 30 000 visiteurs de l'année dernière, si nous pouvons connaître un peu plus finement la répartition. Est-ce qu'il y a un profilage ?

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il est pour l'instant réduit.

Le Signe pense justement à se doter d'un équipement qui permettra de mieux connaître le type de personne. C'est un dossier sur lequel le Signe est en cours de réflexion.

M. Emmanuel TIBLOUX revient sur ce qu'a dit M. Paul FOURNIE notamment sur le fait qu'il n'y a pas d'équivalent ou de modèle. Il précise qu'il y a tout de même une structure qui existe et qui est engagée dans un projet de régénération et de développement d'un territoire par le design qui est la Cité du design de Saint-Etienne, qui a plus d'ancienneté.

M. Paul FOURNIE la connaît et précise justement que pour la préfiguration administrative des lieux, la préfiguratrice de la Cité du design de Saint-Etienne est venue à Chaumont pour expliquer cela.

M. Paul FOURNIE appelle de ses vœux pour qu'il y ait d'autres centres du graphisme en France.

Il y a bien évidemment le centre du graphisme d'Echirolles qui a le même âge que le Signé, mais M. Paul FOURNIE souhaite qu'il y en ait plus car cette discipline est malheureusement méconnue alors qu'elle est utilisée de manière massive dans le domaine artistique. La discipline en tant que telle est encore méconnue, ses usages également. M. Paul FOURNIE pense que la multiplication des centres du graphisme serait une bonne chose pour cette discipline.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le rapport d'activité 2017 du GIP le Signe, centre national du graphisme.

3. Information relative au projet artistique et culturel (délibération 20180601-CA-14)

Cette information ne donnera pas lieu à un vote.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que ce projet consiste à signifier qu'il s'agit d'avoir une programmation qui veille à la prospection des nouvelles formes de la recherche et de l'expérimentation.

Il faudra concevoir des expositions significatives de la création contemporaine avec tous les doutes que cela peut comprendre. Il faudra présupposer un avenir, tester, faire de la recherche.

D'autre part, il y a cette forme d'engagement qui est culturel, territorial et citoyen qui concerne justement l'accueil des publics, les actions de sensibilisation. Il est très important de s'interroger sur la manière d'attirer d'autres publics. Il y a un public conquis, mais comment aller vers d'autres, comment faire venir les néophytes vers notre Centre ?

Il y a de même une politique partenariale, et une inscription dans les réseaux artistiques et culturels.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il a été question du Label CACIN, mais pense aussi, au regard de la programmation qui commence à se dessiner, d'entrer dans d'autres réseaux tel que DCA, et commencer à produire ces expositions significatives et ainsi permettre ensemble leur meilleure diffusion.

De même, comment faire venir, regarder la création du design graphique de façon internationale ? Comment pouvons-nous, nous aussi, diffuser et valoriser la création de nos graphistes français à l'étranger ? M. Jean-Michel GERIDAN pense que le Signe a ce rôle à jouer.

Pour la question de la diffusion, pour reprendre un exemple dont nous avons parlé avec le Ministère de la Culture, comment créer des expositions mobiles et profiter des Instituts français pour développer par le design et le design graphique, créer des formes d'installations qui se déploieraient ? Nous avons plein de designers de talent qui seraient capables de les fournir. Nous aurions des expositions multiples et mobiles.

Un autre élément essentiel est de garder un engagement à l'endroit d'une profession, c'est-à-dire favoriser l'insertion, la formation et la structuration professionnelle des designers graphiques.

M. Jean-Michel GERIDAN l'a vu lorsqu'il était en école d'art, il y a plusieurs régimes et échelles de la formation et de l'accompagnement. Nous pensons uniquement à la question du volet technique et assez peu du volet esthétique ou philosophique, mais encore moins du volet juridique et administratif.

M. Jean-Michel GERIDAN pense que le Signe pourrait devenir une forme de centre de formation pour l'aide à la constitution de ces entreprises et de ces jeunes entrepreneurs, et ainsi faire en sorte qu'ils réussissent à pérenniser leur activité en leur donnant les clés d'une structuration juridique et administrative.

Nous avons une mission de documentation et d'archives, et encore la question de sa diffusion, en prenant garde à la rotation des œuvres. En effet, nous avons quelques trésors dont l'un des plus connus est une affiche de Toulouse Lautrec qui a été montrée lors de l'ouverture du Signe. Aujourd'hui, elle doit rester pendant 4 ans dans les réserves avant qu'elle ne puisse ressortir. Nous devons donc faire un index un peu plus précis car en fait, beaucoup d'affiches de Chéret et Lautrec sont demandées, car c'est à nous de proposer un catalogue qui montre tout le choix que l'on a, puis favoriser les pièces qui ne sont jamais encore sorties des réserves.

Ceci va être un projet relativement long puisqu'il y a 5 000 affiches.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le projet artistique doit être lié à des moyens humains et matériels et pense que l'on doit se constituer des outils.

Par exemple, le rapport d'activité qui a été présenté comporte probablement quelques failles et des points de fragilité. Nous devons faire en sorte que nos sommaires soient véritablement nos feuilles de route, et se tenir à tous les points qui sont notés. Et cela peut passer par une évaluation.

M. le Président rappelle que ce projet n'est pas soumis au vote.

Mme Marianne BERGER remercie M. Jean-Michel GERIDAN pour cette présentation, et précise qu'elle est ravie de participer à ce premier Conseil d'Administration avec M. Jean-Michel GERIDAN.

Mme Marianne BERGER tient à dire qu'elle trouve ce projet vraiment enthousiasmant, et à quel point il rencontrait des grands principes objectifs que l'Etat défend avec le label Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National.

Mme BERGER souligne particulièrement l'engagement, la volonté de faire du Signe un lieu de création et d'expérimentation. Elle souligne également la volonté du rayonnement international, et peut-être travailler sur les collaborations à mettre en place avec les instituts français et les instituts français à l'international avec les grands rendez-vous de 2019, Milan, Venise et Lille Capitale du design, rendez-vous à ne pas manquer.

M. Emmanuel TIBLOUX indique que, en matière de décision, d'éducation, de médiation mais aussi de rayonnement national et international, une piste gagnerait à être explorée, une piste qui a été remarquablement exploitée par le Centre Pompidou, c'est celle de l'école du centre, qui prend la forme de mook ou plutôt, dans des domaines plus précis, ce que l'on appelle les spoke, à destination d'un public plus ciblé, qui permettrait au Signe de s'acquitter de toutes ces missions d'éducation, de médiation, de diffusion, de rayonnement, en construisant des formats assez courts qui dans leur forme même mettraient en œuvre et exalteraient toutes les compétences du Signe, et permettraient aussi de construire une éducation et une culture du design graphique.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que cette question-là va être reliée à la question de la politique éditoriale. Comment diffuse-t-on ces objets de savoir ? Cette piste-là est à l'étude.

En parlant de format court, est-ce que, par exemple, le format de l'Histoire de l'Art de Gombrich a encore une pertinence aujourd'hui ? C'est encore à définir.

M. Emmanuel TIBLOUX précise qu'ils ont fait cela avec un partenariat avec Orange.

Mme Julia VAILLANT veut ajouter que, par rapport à ce que Mme Marianne BERGER a signifié sur le volet rayonnement international, et notamment Milan, la Région a eu une mission exploratoire cette année à Milan avec les écoles d'art pour voir leur participation en 2019 dans une opération qui serait portée par la Région.

Il faudrait donc éventuellement discuter de l'association du Signe à cette mission en 2019 au côté des écoles d'art.

M. Charles DESSERTY précise que, outre le caractère unique du Signe sur son territoire, que M. DESSERTY ne définit pas car il peut être de proximité mais aussi national, ce qui concentre les attentions des uns et des autres et qui est l'un des enjeux possibles pour le territoire régional qui nous intéresse, la Région et la DRAC et bien évidemment avec la DGCA, c'est de voir comment s'articule l'activité et le projet du Signe avec les autres acteurs. Evidemment nous ne partons pas de rien puisque nous avons déjà initié un certain nombre de partenariats. Il est vrai qu'après l'articulation du Signe avec le réseau des écoles d'art, un réseau qui est fondamental pour la formation, également sur la diffusion, il nous faudrait voir avec le réseau des centres d'art. Puis nous avons un partenariat tout à fait inédit avec les 3 FRAC. Nous avons un projet collaboratif que la DRAC et la Région ont initié. Nous avons un triptyque véritable entre les 3 FRAC. M. DESSERTY rappelle qu'ils se sont vus il y a 2 ans avec une vacance de direction simultanée, ils ont recruté non pas 3 directions, mais un trio de direction sur 3 structures qui restent tout à fait indépendantes juridiquement et ce qui a permis de construire un

projet territorial en lien avec les différents acteurs. Le Signe a toute sa place, tout son rôle à jouer par rapport à ce réseau.

M. le Président tient à dire qu'il est important d'aider les graphistes qui ont terminé leurs études pour accéder au domaine professionnel.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que le partenariat va être articulé avec le réseau des écoles d'art du Grand Est. Nous avons déjà commencé avec Strasbourg, l'école nationale supérieure d'art de Nancy, l'école d'art de Lorraine et de Reims. Nous allons travailler ensemble sur toutes ces questions de professionnalisation et de structuration.

4. Actualisation de la programmation 2018 (délibération 20180601-CA-15)

M. le Président indique qu'il y a eu quelques modifications sur les projets d'expositions qui étaient prévus pour 2018.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle qu'il devait y avoir le grand projet de l'automne du Signe : une exposition qui traitait du textile dans le design graphique.

Il s'est vite avéré que le projet n'était pas encore assez mature pour pouvoir le conduire à terme dans les meilleures conditions.

C'est un projet qui était porté par le studio GGSV et Structure Bâtons, un commissariat double.

En accord avec les commissaires, il a été demandé le report d'un an de ce projet pour redéfinir la proposition, son périmètre budgétaire, mais aussi son périmètre esthétique, que l'on traite bien du design graphique dans le textile.

En lieu et place, il n'y aura pas 1 mais 2 expositions d'automne.

La première sera une exposition de Richard Niessen.

Son travail de design graphique pour l'architecture et l'urbanisme a débuté à Chaumont où il a commencé à réaliser son installation la plus grande il y a près de 10 ans. Il s'agissait de « TM City ». Comment, à partir de cette pièce que nous avons dans les réserves, suivre sa trajectoire et que peut-il créer aujourd'hui ?

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que l'exposition avait eu lieu il y a 10 ans et s'était faite dans des conditions un peu particulières ; l'exposition n'avait été ouverte que le temps d'un week-end et avait mobilisé énormément de personnes. Il lui semblait donc intéressant de le faire revenir afin de permettre sa diffusion au plus large public.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que nous allons bénéficier d'une aide de l'équivalent du CNAP hollandais. Ils ont un fonds qui s'appelle le cultural fond qui permet d'aider les artistes hollandais dès lors qu'ils ont une exposition à l'étranger dans une structure.

D'autre part, la mission de recherche est également centrale. Que font nos graphistes et designers ?

Pour la seconde exposition, M. Jean-Michel GERIDAN a souhaité inviter Catherine Guiral du studio OfficeABC, qui a été vue au musée des arts décoratifs il y a quelques années, et qui réalise une thèse au Royal College of Art sur Pierre Faucheux. Pierre Faucheux est un typographe et urbaniste. C'est l'un des fondateurs du club du livre et l'une des personnes qui a inventé le livre de poche. Il est auteur de près de 2 000 000 de couvertures. L'une des idées est de présenter un état de sa recherche. Catherine Guiral devrait terminer sa thèse en fin d'année.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le vernissage aura lieu le 22 novembre 2018.

Puisque nous parlons de collaboration, il y a également le Salon du Livre de Chaumont qui ouvre le 23 novembre 2018.

Il est donc décidé d'ouvrir coup sur coup afin de créer un événement du livre, de la lecture du design graphique ensemble le temps d'un long week-end.

Pour revenir sur l'exposition Textile, elle aura donc lieu en octobre 2019, après la Biennale.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité la modification de la programmation 2018.

5. Modification du tableau des emplois et des effectifs (délibération 20180601-CA-16)

M. Hugo LUCCHINO signifie qu'il est proposé sur table une modification de cette délibération qui comportait une erreur sur un numéro de poste:

M. Hugo LUCCHINO précise qu'il s'agit d'entériner 2 suppressions de postes non pourvus déjà annoncés lors du précédent Conseil d'Administration :

- le poste 2017-4 : poste de chargé de mission et de directeur de la programmation suite à la fusion de ces missions au sein du poste de Directeur général qui assume aussi les responsabilités de direction artistique,
- le poste 2017-23 : poste d'assistant en régie technique.

Par ailleurs, il est proposé de modifier la quotité de temps de travail du poste 2017-17 qui passerait de 35h à 14h.

Nous serions donc, après le vote de cette délibération, à 18,97 ETP correspondant à 18,57 ETPT (prenant en compte le temps partiel).

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les modifications à apporter au tableau des postes et des effectifs.

6. Information relative à l'organigramme du Signe (délibération 20180601-CA-17)

M. le Président signifie que l'organigramme a été modifié par M. Jean-Michel GERIDAN.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe avait pour habitude, dans sa structuration, de fonctionner par départements, c'est-à-dire une direction avec 2 ou 3 agents, voire 4 au maximum. Il a été vite constaté que cela pouvait créer des silos qui empêchaient une transversalité entre les différents départements.

A son sens, toutes les missions que le Signe doit porter nécessitent une forme de transversalité. En effet, par exemple, la responsabilité technique est forcément liée à celle des expositions, comme celle des expositions est liée à celle des publics.

Tout a été renommé, il n'y a donc plus de départements mais des pôles avec leurs responsables.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que cela a été fait dès la première semaine de son arrivée avec une mise en place à la 2^{ème} semaine. Il y a aujourd'hui des remontées plutôt positives, une meilleure circulation de cette équipe, un décloisonnement comme le précise M. le Président.

Cette information n'est pas soumise au vote.

7. Recrutement des vacataires, renforts temporaires et emplois saisonniers (délibération 20180601-CA-18)

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il s'agit seulement d'introduire la possibilité pour le Signe, qui ne pouvait pas le faire, de recruter des renforts temporaires à l'occasion de ses événements d'ampleur. Nous pensons notamment à la Biennale 2019, avec la possibilité, comme le précise M. le Président, de recrutements de 12 mois ou 6 mois maximum, conformément à la réglementation.

Pour rassurer l'ensemble des membres de ce Conseil, M. LUCCHINO précise qu'il ne s'agit pas de recrutements supplémentaires pour 2018.

M. Paul FOURNIE précise que cela est indispensable.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration rendent un avis favorable à l'unanimité pour ces types de recrutements.

8. Dispositions relatives à la mise en place du Comité Technique (délibération 20180601-CA-19)
9. Dispositions relatives à la mise en place du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (délibération 20180601-CA-20)
10. Dispositions relatives à la mise en place de la Commission Consultative Paritaire (délibération 20180601-CA-21)

Pour ces 3 délibérations, M. Hugo LUCCHINO indique qu'il s'agit de la mise en place de 3 instances représentatives du personnel qui n'existent pas encore et qui sont obligatoires dans un groupement d'intérêt public.

Il précise que nous avons fait le choix d'attendre le renouvellement des élections professionnelles dans la fonction publique le 6 décembre 2018 pour les mettre en place.

C'est ce que proposent ces 3 délibérations.

- La première concerne le Comité Technique : pour les décisions relatives à l'organisation générale du groupement, et notamment l'organigramme. Les prochaines modifications de ce dernier seront portées au Comité Technique ;
- La deuxième concerne le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : découle du Comité Technique ;
- La troisième concerne la Commission Consultative Paritaire : traite des questions individuelles des agents. Il est proposé pour cette Commission Consultative Paritaire de s'affilier à celle de notre Ministère de tutelle qui est le Ministère de la Culture puisque nous proposons de délibérer et de constater l'incapacité du Signe à la mettre en place. Il s'agit en effet d'une mise en place relativement lourde et pour une structure de notre taille, cela ne nous correspond malheureusement pas.
Nous nous sommes rapprochés de la Préfecture pour poursuivre le dialogue sur ce sujet. Nous bénéficions encore un peu de temps pour préciser les modalités d'affiliation.

Avec ces 3 délibérations, le Signe se conforme à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration rendent un avis favorable à l'unanimité et décident :

- de la mise en place d'un Comité Technique,
- de la mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail,
- que, le Signe étant en incapacité de mettre en place une Commission Consultative Paritaire en son sein du fait de ses effectifs réduits, la situation des agents contractuels concernés de l'établissement devra être examinée par une Commission Consultative Paritaire rattachée au Ministère de la Culture, par arrêté du Ministre concerné.

11. Tarif de l'atelier « Panorama sans fin » (délibération 20180601-CA-22)

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il s'agit d'un atelier à destination familiale qui aura lieu sur une péniche. Cette péniche est amarrée à Chaumont, au port de la Maladière.

Il est demandé aux membres du collège institutionnel de se prononcer sur le tarif de cet atelier proposé à 6 €. M. GERIDAN précise que ces 6 € correspondent aux frais de la péniche.

M. le Président demande en quoi consiste cet atelier.

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il s'agit d'un atelier de graphisme en plein air qui consiste à réaliser des cartes avec des paysages au fil de l'eau. Cet atelier est animé par Gala Vanson.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration rendent un avis favorable à l'unanimité et décident du tarif unique de 6 € par participant à cet atelier.

M. Emmanuel TIBLOUX s'interroge sur la politique tarifaire en général. Est-ce qu'il y a une politique tarifaire échelonnée selon les critères sociaux ? D'autre part est-ce qu'il y a une politique d'abonnement ?

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le modèle économique des centres d'art est la gratuité.

Quant à la seconde question, l'autre réflexion, M. GERIDAN précise que si le Signe était un musée, il se poserait moins la question. Mais en visant le centre d'art, il y a d'autres questions qui se posent et qui seront à discuter avec les partenaires.

M. Jean-Michel GERIDAN pense qu'il doit y avoir, pour le principe, une adhésion avec des contreparties, ou alors des ateliers qui nécessitent un effort supplémentaire de la part du Signe. Par exemple, les 6 € demandés pour l'atelier « Panorama sans fin », ce n'est pas pour l'atelier en lui-même mais pour la péniche. Il deviendrait alors payant.

Comment transformer une offre sur des ateliers ? M. GERIDAN indique que cela ne concernera jamais les expositions, elles sont libres. Par contre, sur les ateliers et leur nature, il va falloir réfléchir à cette politique tarifaire.

M. le Président précise qu'il y a déjà eu des discussions animées à ce sujet.

M. Hugo LUCCHINO précise d'ailleurs que, pour l'année 2017, concernant la politique tarifaire de la précédente Directrice générale, cela avait débattu lors de plusieurs Conseil d'Administration.

Il avait été retenu la gratuité pour :

- l'accès aux collections,
- les ateliers et visites commentées, soit prévues au programme, soit pour les scolaires et le champ social.

En revanche, il avait été voté un tarif pour :

- les ateliers et visites guidées sur réservation, hors programme : 5 €/personne ;
- la participation des étudiants aux frais workshops : 15 €/jour/étudiant.

Nous sommes donc plus sur des participations que sur des financements du coût de l'activité.

Ce sont les seuls tarifs d'activités qui ont été délibérés à ce jour.

12. Avantages en nature accordés aux stagiaires de l'enseignement et volontaires en service civique. (délibération 20180601-CA-23)

M. GERIDAN signifie que le Signe dispose d'un logement Chaumont-Habitat que nous pouvons mettre à disposition.

Il faut que celui-ci entre dans sa valeur locative réelle d'où la nécessité de délibérer.

M. Hugo LUCCHINO indique qu'il y a une modification que nous présentons sur table.

Suite au conseil de notre agent comptable ici présent, ce coût réel évalué aurait eu pour conséquence pour les services civiques qu'ils paient des charges sur leur indemnité de service civique. Cette solution n'était donc pas satisfaisante.

Sur le projet présenté sur table, nous proposons de revoir à la baisse le montant de cet avantage en nature pour correspondre exactement à l'indemnité de service civique que nous verserions si nous ne mettions pas à disposition ce logement. De ce fait, tout le monde est traité de manière équitable.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration rendent un avis favorable à l'unanimité et décident de fixer le montant de cet avantage en nature au montant correspondant à la prestation nécessaire à l'hébergement servie en nature pour les personnes en services civiques.

13. Décision modificative n° 1 du budget primitif 2018 (délibération 20180601-CA-24)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le projet de décision modificative proposé est un état des lieux, une photographie des activités du Signe aujourd'hui.

M. GERIDAN rappelle que le Signe fonctionne avec des subventions.

Tous les chiffres soulignés sont ceux qui ont fait l'objet de modifications, souvent à la baisse.

Sur les ressources propres, nous avons peut-être été un peu trop optimistes.

Par exemple, la part du mécénat qui était inscrite à 70 000 € est retombée à 20 000 €.

Autre exemple, les éditions qui sont passées de 22 000 € à 12 000 €. Objectivement, nous nous rendons compte effectivement que nous n'irons pas au-delà de 12 000 € pour l'année 2018.

Cependant, nous avons réussi à adapter les recettes et les dépenses afin de présenter un budget sincère et équilibré.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que si nous regardons avec réalisme les recettes et les dépenses, nous pourrions nous étonner que dans les dépenses du personnel, nous atteignons 56 %, là où ne devons pas dépasser 50 %.

Cette situation n'est absolument pas structurelle mais conjoncturelle.

M. GERIDAN précise qu'une partie des charges de 2017, dont celles du personnel, était reportée dans l'exercice 2018. C'est ce qui a provoqué cette augmentation plus que sensible. Il n'était donc pas question de faire un report de 2018 vers 2019.

Une décision a été prise de façon urgente, mais avec volontarisme, est celle de baisser toutes nos activités, en terme de dépenses, de moins 15 %, et s'efforcer de trouver des partenariats financiers privés ou autres. Pour 2019, il est envisagé de travailler sur un budget annexe pour la Biennale.

Par exemple, le Signe avait des expositions qui tournaient autour des 50 000-55 000 € pour les gros projets ; pour les expositions de Niessen et de Guiral, nous sommes en dessous car nous cherchons des financements par ailleurs.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement sont relativement importantes.

M. GERIDAN précise sur ce point que Mme Héléne CHARBONNIER et M. Hugo LUCCHINO avaient énormément travaillé pour réduire au maximum les charges de ce bâtiment qui est relativement coûteux.

M. GERIDAN tient à dire qu'il garde confiance.

M. Paul FOURNIE intervient sur le chapitre des recettes et tient à souligner l'effort de la DRAC sur la Création - Grands projets, mais également la Région qui a emboîté le pas de la DRAC.

M. FOURNIE souligne qu'il a noté quelques modifications, par rapport au budget primitif, notamment sur les lignes Région-Médiation et DRAC-Transmission-Médiation. Il demande si cela correspond à une baisse.

M. Charles DESSERTY précise que, sur la médiation, un effort de 10 000 € a été fourni suite aux derniers arbitrages.

Sur la manière de faire, qui est inhérente à la nature des budgets qui sont sollicités comme M. DESSERTY a eu l'occasion de l'expliquer sur les budgets qui sont mis à contribution, il y a d'abord le budget création qui est la plus grande porte d'entrée pour la DRAC puisque c'est ce qui concourt au projet fondateur du Signe, ce qui avait été le sujet d'un engagement fort et ferme en terme de contribution à la vie et au projet du GIP.

C'est la situation telle que l'on a aujourd'hui.

Chaque ligne est un projet, chaque ligne est une structure. La programmation budgétaire est facilement identifiable. Il est alors simple de voir quelle est la participation réelle.

M. Charles DESSERTY indique que le budget de la démocratisation et de la transmission des savoirs fonctionne différemment.

Pour 70 ou 80% de ce budget, ce sont les appels à projets. Cela signifie qu'en début d'année, les identifications sont faites globalement, d'enveloppes pour les projets. C'est la raison pour laquelle nous voyons un peu moins clair, en tout cas plus finement et qu'il y a un certain nombre d'étapes de gestion qui leur permettent d'avoir le disponible par rapport aussi à un partenariat très fort avec l'Education Nationale, tout ce qui est projets artistiques et conventions de partenariat avec le rectorat.

M. DESSERTY espère que, d'ici la fin de la gestion 2018, nous aurons l'occasion de faire un premier bilan pour voir s'il y a matière à redéploiement et dont le Signe pourrait bénéficier.

M. Paul FOURNIE tient encore à remercier la DRAC pour le soutien très important qu'elle manifeste pour le Signe, avec la Région qui, de manière régulière, se met au diapason.

M. Paul FOURNIE se permet néanmoins de rappeler plus directement au Ministère, représenté d'un point de vue central, ce qui avait été dit il y a 2 ans, à savoir que les partenaires devraient, à partir de l'horizon 2020, si ce n'est de mettre une contribution égale à celle de la Ville de Chaumont, ce qui est un peu difficile, tendre à pouvoir aller vers une participation équivalente à la Ville de Chaumont. Cette promesse avait été faite à l'époque directement au Ministère de la Culture par M. le Directeur de Cabinet de la Ministre et Mme HATCHONDO.

Mme Marianne BERGER précise qu'ils l'ont bien en mémoire et souligne les efforts qui ont été faits. Le dialogue continue.

M. Paul FOURNIE signifie qu'en ce qui concerne la Ville de Chaumont, il est mis en avant, notamment lors des conseils municipaux, que le graphisme est énormément soutenu par le Ministère de la Culture, par la DRAC, par la Région. La Ville fait savoir que nos partenaires ont toujours été des soutiens qu'elle tient à saluer de manière assidue.

M. Charles DESSERTY tient également à souligner qu'il y a, d'abord sur la contribution de 300 000 €, une augmentation existentielle en peu de temps, en 3 ans.

Il avait été ensuite évoqué la question du financement sur le mode subvention du Festival de l’Affiche. Un timing avait été acté mais n’avait pas facilité la tâche car nous avons créé le Signe et cette année est une année sans Festival. Pour la DRAC, il s’agissait de voir comment elle pouvait trouver une sorte de stabilité dans son financement, et avait alors évoqué la question de débloquer malgré tout pouvoir dégager une subvention sur le festival. Il y a donc déjà 40 000 € supplémentaires au titre de l’année, c’est-à-dire un basage d’un financement, sur lequel se rajoute encore un bonus de 10 000 € sur les projets création et autre.

Il y a eu 50 000 € affectés et la DRAC continue à travailler en cours de gestion avec l’objectif de pouvoir déléguer des mesures complémentaires qui, si elles arrivent, feront l’objet d’une décision modificative en automne.

En tout cas, la DRAC travaille au plus proche de la réalité pour accompagner au mieux, pour tout mettre en œuvre afin d’être au rendez-vous des objectifs fixés.

En parlant de sociage, M. Jean-Michel GERIDAN s’interroge sur la question des contributions statutaires. Pour le moment, nous fonctionnons en subventions et M. GERIDAN pense que cela occasionne des problèmes de trésorerie.

M. Jacques ROSSELLE précise en effet qu’actuellement la trésorerie est de 9 000 €, avec un paiement des remboursements à l’Agglomération de Chaumont différé. Si nous tenons compte de ces remboursements, y compris ceux du mois de mai, il faut rajouter 115 000 €. En fait les dépenses sont lissées avec quelques pics au moment des événements.

La contribution de l’Etat est attendue dans les 10 jours, cela devrait faire le joint. Cependant, pour l’année prochaine, avec la Biennale, il y aura beaucoup de dépenses engagées au printemps. Si les contributions de l’Etat et de la Région sont versées comme cette année, cela va coïncider.

M. Charles DESSERVY indique que, comme nous sommes un établissement public, sitôt les notifications faites, nous devrions pouvoir au moins engager une avance.

M. Hugo LUCCHINO précise que nous avons reçu les notifications récemment.

M. DESSERVY signifie que les sollicitations officielles doivent être faites au plus tôt, que le dossier soit parfaitement constitué afin qu’il puisse être engagé.

Mme Julia VAILLANT veut répondre à M. FOURNIE concernant la participation de la Région. La Région a socié sa participation à 300 000 €. Elle rappelle que jusqu’en 2015, la Région donnait 100 000 € au projet du graphisme. La subvention de la Région a donc été multipliée par 3 depuis 2016.

Les 2 projets sur lesquels la Région a été sollicitée, à hauteur de 40 000 € et 20 000 €, ont reçu un avis favorable de M. MANGIN et seront présentés devant les élus en commission permanente de septembre.

Sur l’attribution des subventions pour 2019, plus tôt la demande est adressée à la Région, mieux elle peut être inscrite tôt dans une commission permanente, et éventuellement une commission permanente de janvier, ce qui permet d’avoir l’argent assez rapidement, en février.

M. Hugo LUCCHINO précise pour le budget transmission qu’ils avaient rencontré les conseillers de la DRAC qui s’occupent de ce programme, et qui leur avaient fait part des dispositifs d’appels à projets, les rassurant pour 2018. En effet, compte tenu de la création du GIP et du fait que le Signe concevait son offre culturelle à l’époque, les demandes n’ont pas été faites à temps. Les dossiers de programmation du Signe pourront tout de même être étudiés. Les services du Signe restent à leur disposition pour des compléments d’information.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d’administration rendent un avis favorable à l’unanimité sur la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2018 du Signe, centre national du graphisme.

Le Président du Signe s’adresse aux membres du Conseil d’administration pour savoir s’ils ont des questions diverses.

M. Emmanuel TIBLOUX demande s'il y a une politique, une ambition, un projet de développement d'un cercle ou d'une association des Amis du Signe.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond que oui. Il précise que le Signe travaille désormais avec une agence de mécénat qui accompagne pour la constitution de ce cercle d'amis, club d'entreprises... Le chantier a véritablement été ouvert il y a 15 jours. Les recommandations arrivent début juillet et le plan d'attaque en septembre avec les différents plans de communication.

M. TIBLOUX s'interroge sur la gestion en interne par la suite une fois les préconisations prises. Est-ce qu'il y a un poste dédié ?

M. GERIDAN indique qu'il y a un poste sur lequel sont déchargées quelques heures, mais surtout l'accompagnement se fait sur le long terme à savoir 3 ans avec des objectifs.

Il précise que cette agence propose déjà de trouver des financements complémentaires pour les expositions d'automne.

Les représentantes de cette agence ont déjà fait leurs preuves dans d'autres structures de taille similaire au Signe. D'ailleurs la question d'échelle a été importante dans le choix de l'agence.

M. GERIDAN pense que le Signe va bien travailler avec cette agence.

Mme Véronique MARRIER veut ajouter, comme elle l'a déjà dit au Conseil d'Administration de décembre, que le Signe est un lieu de ressources possibles pour la formation professionnelle en terme de ressources propres. Elle pense qu'il y a un vrai avantage et une situation idéale pour développer ce genre de formations. Cela a déjà été le cas avec le CIPAC (fédération des professionnels de l'art contemporain). Vu la spécificité de ce lieu, personne d'autre ne fait cela ailleurs, Mme MARRIER pense qu'il y a quelque chose d'intéressant à développer. L'investissement en temps en vaut la peine, et Mme MARRIER pense que cela sera couronné de succès, elle n'a aucun doute là-dessus.

Mme MARRIER veut également faire un retour sur le Conseil d'Orientation Scientifique qui a eu lieu la semaine dernière. Celui-ci s'est réjoui de l'arrivée de Jean-Michel GERIDAN que les uns et les autres connaissaient déjà. Cette séance de travail a été très profitable et très utile.

Durant cette séance, les membres présents se sont réjouis de la programmation à venir.

Il lui semble en effet que programmer une exposition avec une jeune designer qui mène depuis plusieurs années une recherche sur Pierre Faucheux, et que ce lieu puisse être un lieu d'exposition d'une recherche, est assez inédit.

Ce lieu va probablement être aussi le lieu où l'on va faire des choses qui ne se font pas par ailleurs. C'est un lieu un peu hybride et c'est cela qui est intéressant.

La séance de travail a été très positive, prometteuse. Quant aux projets qui sont liés aux uns et aux autres, car les personnes qui sont présentes, des chercheurs, des enseignants en école d'art... sont des personnes qui par ailleurs mènent des activités dans d'autres lieux un peu partout en France qui ne sont pas forcément labellisés qui sont des écoles, des médiathèques, des bibliothèques... Toute cette communauté est vraiment derrière le Signe pour mener à bien le projet et faire en sorte de le faire en réseau, en collaboration.

Il y a un élan très positif qui se poursuit de la part des membres du Conseil d'Orientation Scientifique.

M. le Président demande s'il y a des suggestions sur l'évolution de ce comité.

Mme MARRIER répond qu'il a été évoqué de travailler en petits groupes en fonction des sujets, car tout le monde n'est pas compétent sur tous les sujets, mais aussi en fonction des centres d'intérêt, du temps, puis se réunir en totalité, une ou deux fois par an, ce qui permettrait de partager les informations.

M. le Président demande s'il faudrait éventuellement l'internationaliser un peu plus encore.

Mme Véronique MARRIER dit que cela est effectivement intéressant. Elle précise qu'il y a déjà Carolien Glazenburg, conservatrice au Stedelijk Museum d'Amsterdam, mais qui part en retraite. Ils ont également, les uns et les autres des connexions avec l'étranger. Il y aura bientôt une exposition avec Richard Niessen, c'est un signe fort. Il est important que ce lieu ne soit pas uniquement un lieu de monstration de projets français. D'ailleurs le projet de Catherine Guiral, qui est une recherche qui est menée en Grande-Bretagne, est un projet

le Signe

centre national du graphisme
à Chaumont

Conseil d'administration – 1^{er} juin 2018
COMPTE RENDU

qui va permettre d'ouvrir et de communiquer bien au-delà de la France. Cela fait un mois et demi que Jean-Michel GERIDAN est arrivé et Mme MARRIER trouve que ces 2 projets sont emblématiques, d'une ouverture à la fois internationale, dans le champ de la discipline, mais aussi par rapport à d'autres domaines puisque ces projets sont teintés d'architecture et d'urbanisme. Ils sont impatients et curieux de voir le résultat de ces 2 projets.

Il n'y a plus de questions.

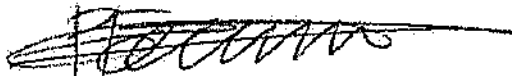
M. le Président du Signe remercie les membres pour ce Conseil extrêmement intéressant.

M. le Président souhaite s'associer à M. DESSERVY pour ce qu'il a dit sur Héléne CHARBONNIER, sur ce qu'elle a fait, qui n'est malheureusement pas présente pour recevoir les compliments. Il a beaucoup apprécié ce qu'elle a réalisé dans un stade de démarrage du Signe.

M. le Président ajoute que le Conseil d'Administration est particulièrement heureux de la présence aujourd'hui de M. Jean-Michel GERIDAN qui va donner toutes ses compétences, ses connaissances, son expérience au développement du Signe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h57.

Le secrétaire de séance,



M. Paul FOURNIE

Le Président,



M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence			
20180928CA26			
Objet de la délibération			
PROGRAMMATION 2019 : LES PETITS SPECIMENS, GRAPHISME ET CREATION TEXTILE, COLLECTIONS			
Nombre de membres			
Affiliés	Affiliés votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	19	4	4
Date de la convocation			
14/09/2018			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 4			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul); Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : PROGRAMMATION 2019 : LES PETITS SPECIMENS, GRAPHISME ET CREATION TEXTILE, COLLECTIONS.

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation de l'AG au CA de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Dans le cadre de la programmation 2019 du Signe, seront présentés les projets suivants :

Du 6 mars au 28 avril 2019 :

- Exposition « Les Petits Spécimens, opus 3 : Tout en un », rendez-vous annuel du Signe avec les jeunes publics, les familles et les écoles sur la thématique de la Ville, créé par les designers Fanny Millard et Marion Bataille.

Octobre 2019 à mars 2020 :

- Exposition « De Toutes Façons » (titre provisoire) qui se propose d'explorer la création textile contemporaine à travers le prisme du design graphique. Ce projet s'articule autour du travail de deux collectifs de designers, GGSV et Structure Bâtons.

Juillet à octobre 2019 :

- Exposition « Mobilités » (titre provisoire) autour d'une sélection thématique d'affiches des collections de la Ville de Chaumont.

Une programmation culturelle annuelle accompagne les expositions et les objectifs de transmission du Signe.

Le contenu exhaustif de la programmation figure en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de la programmation 2019, sur proposition du Directeur général.

Annexe : Programmation 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Références			
20180920CA27			
Objet de la délibération			
PROGRAMMATION BIENNALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2019			
Nombre de membres			
Adhérents	Adhérents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	3
Date de la convocation			
14/09/2018			
Vote			
A l'unanimité			
Favor : 0			
Contre : 0			
Abstentions : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement

10 Oct. 2018

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : PROGRAMMATION BIENNALE DE DESIGN GRAPHIQUE 2019

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation de l'AG au CA de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Dans le cadre de la Biennale de design graphique 2019, seront présentés les projets suivants :

Sur une longue période, du 23 mai à septembre 2019 (date de clôture à confirmer) :

- Concours international d'affiches 2019 ;
- Exposition « Post-Médium » combinant le travail de plusieurs graphistes et studios (The Rodina, Dia Studio, Studio Dumber, Josh Schaub, Laura Knoops) autour des nouvelles formes d'apparition du design graphique et notamment des images animées ;
- Exposition « Karl Nawrot » présentant des outils et normographes utilisés par l'auteur pour ses réalisations ;
- Concours étudiant 2019 sur le thème « Faire assemblée ».

Sur une période courte, du 23 mai au 23 juin 2019 (date de clôture à confirmer) :

- Exposition « La Fabrique de l'affiche » autour des maquettes, repentirs, essais, etc. du fonds d'affiches ancien de la Ville de Chaumont ;
- Exposition « Frédéric Teschner » autour de ses gravures ;
- Expositions et Concours « Les plus beaux livres français » et « Sélection des livres exemplaires » qui fera l'objet d'un travail pédagogique avec les écoles d'art en vue d'une sélection d'ouvrages déterminants dans la construction artistique des designers graphiques ;
- Exposition du projet de recherche de Camille Trimardeau à l'ANRT (Atelier national de recherche typographique) autour de la graphie du gête.

A l'occasion du temps fort, du 19 au 24 mai 2019, temps fort de la Biennale :

- Cycle de conférences permettant de rencontrer des acteurs majeurs du design graphique ;
- Quatre ou cinq Workshops réunissant des étudiants et des graphistes renommés en un même lieu et sur un même temps afin de créer et d'explorer ensemble de multiples formes et territoires du design ;
- Ateliers participatifs organisés en ateliers d'initiation au design graphique et aux techniques d'impression par des designers et des studios
- S'ajouteront des visites commentées tout public et sans réservation, le Village de la Biennale installé Place des Arts, rendez-vous festif et espace de convivialité et des concerts organisés pendant le grand week-end de la Biennale.

Le contenu exhaustif de la programmation figure en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, sur proposition du Directeur général, de la programmation de la Biennale de design graphique 2019.

Annexe : Programmation Biennale 2019

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA28

Objet de la délibération
REGLEMENTS ET PRIX DES CONCOURS ETUDIANT ET INTERNATIONAL

Nombre de membres			
Alléants	Alléants votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
67	10	3	8

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Objet de la délibération : REGLEMENTS ET PRIX DES CONCOURS ETUDIANT ET INTERNATIONAL

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20171211AG38 portant délégation de l'AG au CA de toutes les compétences sous réserve des compétences exclusives de l'Assemblée Générale ;

Vu la délibération 20170317-CA-9 portant avis sur les règlements de concours et les dotations en numéraire relatives à ces concours ;

Le Signe, centre national du graphisme, organise le concours étudiant et le concours international de l'affiche présentés durant la Biennale de design graphique. Deux jurys sont constitués afin de sélectionner les travaux lauréats selon deux règlements fixant les modalités d'organisation de ces concours, et d'attribuer une dotation en numéraire aux lauréats des concours.

Il est proposé aux membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration de délibérer et d'approuver le règlement du concours international de l'affiche, et le règlement du concours étudiant, ainsi que les dotations en numéraires des lauréats.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'adopter :

- le règlement du concours international ;
- le règlement du concours étudiant,

Annexes :

- Annexe 1 : Règlement du concours international
- Annexe 2 : Règlement du concours étudiant

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Évrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence			
20180928CA29			
Objet de la délibération			
MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATIONS D'ESPACES			
Nombre de membres			
Affiliés	Affiliés votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	9
Date de la convocation			
28/09/2018			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures; le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Objet de la délibération : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATIONS D'ESPACES

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

Vu la délibération 20170317-AG-2 portant sur la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Vu la délibération 20170915CA19 portant fixation de la grille tarifaire des locations d'espaces ;

Après plus d'une année d'activité du Signe, et au vu des demandes de plus en plus nombreuses de locations d'espaces, il apparaît nécessaire de développer et d'affiner l'offre tarifaire concernant les espaces, de préciser l'offre de service, les frais d'installation du matériel ainsi que les conditions d'utilisation des locaux. Cette grille permet également de fixer la valeur des contreparties accordées aux mécènes.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de la modification de la grille tarifaire des locations d'espaces. Cette grille tarifaire annule et remplace la précédente.

Annexes :

- Ancienne grille tarifaire (annexe 1)
- Grille tarifaire modifiée (annexe 2)

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA30

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A LA REFONTE DE L'IDENTITE GRAPHIQUE ET DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
26	10	4	0

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul); Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

INFORMATION RELATIVE A LA REFONTE DE L'IDENTITE GRAPHIQUE ET DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SIGNE

Après plus d'un an d'activité, le Signe a expérimenté les limites de sa stratégie de communication qui reposait sur une collection d'identités graphiques multiples construites au gré des expositions. En effet, cette stratégie ne permettait pas une lisibilité et une cohérence de l'Institution auprès des publics.

Face à ce constat, le Signe a souhaité réagir en se dotant d'une identité graphique et d'une communication institutionnelle cohérente et unifiée en recourant aux services d'un studio de design graphique qui l'accompagnera dans la mise en place d'une série d'outils de communication tels que le logotype, les signatures, les maquettes de documents administratifs, de supports de communication, la signalétique et les produits dérivés.

Ce marché est passé conformément à l'article 30-8 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et répond à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT. Le Signe en sa qualité de pouvoir adjudicateur peut choisir l'opérateur sans publicité ni mise en concurrence préalable. Néanmoins, le texte prévoit que le pouvoir adjudicateur doit veiller à choisir une offre pertinente et à faire une bonne utilisation des deniers publics.

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Les critères de choix appliqués et permettant la décision par le pouvoir adjudicateur de l'opérateur sont les suivants :

- Pertinence de la proposition de l'opérateur au vu du besoin exprimé par le Directeur général
- Disponibilité immédiate de l'opérateur
- Délais de livraison
- Expérience de l'opérateur de prestations similaires
- Expérience de toutes les échelles de la commande graphique, de la microédition à la communication d'une grande entreprise

Dans ce cadre, le Signe a porté son choix sur le designer graphiste franco-suisse Mathias Schweizer.

Né en Suisse en 1974, Mathias Schweizer étudie tout d'abord à l'Ecole d'Art de la Chaux-de-Fonds, il intègre en 1998 les Graphistes Associés à Paris, puis il retourne en Suisse en 1999 afin de se consacrer à ses recherches personnelles, grâce auxquelles il obtiendra en 2000 le prix Fédéral de la Culture en Suisse. Parmi ses collaborateurs on retrouve les Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis, le CREDAC d'Ivry-sur-Seine, le FRAC des Pays de la Loire et les Galeries Lafayette pour le projet Antidote. Considéré comme l'un des artistes les plus irrévérencieux du monde du graphisme, Mathias Schweizer a une approche sémiologique des images ; il questionne plus généralement, les représentations graphiques qui nous entourent et que nous regardons sans jamais nous interroger sur leur sens. La pratique des formes de Mathias Schweizer s'étend à une large palette de médiums. Affiches, éditions et typographies, répondent selon le contexte à des fins de communication, interviennent comme supports artistiques ou jouent, avec bonheur de la confusion des genres. Par ses productions il questionne le rapport de l'image à son contexte en jouant sur l'ambiguïté des codes du graphisme et de la typographie. Mathias Schweizer a notamment collaboré avec des artistes tel que Mathieu Mercier, Nicolas Boulard, Wilfrid Almendra ou encore Liz Magor, pour qui il a réalisé la première monographie. Il est lauréat du prix Icograda (2014).

Site internet et portfolio : <http://www.weizer.ch/fr/>

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA31

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	0

Date de la convocation
18/09/2018

Votes
Aucun
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

INFORMATION RELATIVE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Le 1^{er} juin 2018, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration ont fixé la date des prochaines élections professionnelles du Signe au 6 décembre 2018, date de renouvellement général des instances de représentation du personnel dans la fonction publique.

Ils ont également décidé de la création d'un Comité technique et d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de au sein du Signe. Ce dernier ne sera créé que dans le cas où :

- o aucune organisation syndicale ne déposerait de candidature pour le comité technique ;
- o il devrait être recouru à un tirage au sort pour mettre en place le comité technique

Le comité technique étant constitué pour des effectifs inférieurs à 50 agents, les représentants du personnel seront élus au scrutin de sigle. Les sièges obtenus seront répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne. La ou les organisations syndicales élues désigneront les représentants du personnel parmi la liste des agents éligibles.

Comme prévu lors du Conseil d'Administration du 1^{er} juin 2018, une information écrite, par courrier électronique, a été faite auprès des organisations syndicales dont la liste avait été présentée lors de ce Conseil d'Administration.

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Une première information a été faite le 7 juin 2018 puis une deuxième information le 6 août 2018. A ce jour, aucune organisation syndicale n'a pris contact avec le Signe.

L'information sur les élections professionnelles a également été communiquée aux agents du Signe lors de différents points d'équipe (le 17 mai 2018, le 07 juin 2018 et le 30 août 2018).

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 25 octobre 2018 (soit 6 semaines avant la date du scrutin).

Il est rappelé que si aucune candidature de sigle n'est présentée par les organisations syndicales, il sera procédé à un tirage au sort parmi la liste des électeurs au comité technique.

Un courrier est envoyé à la DRAC le 18 septembre 2019 afin qu'elle nous communique le nom de la commission consultative paritaire du département ministériel chargé de la tutelle auprès de laquelle les agents contractuels du Signe pourront être électeurs et éligibles lors des prochaines élections professionnelles dont la date est fixée au 06 décembre prochain.

Les agents tirés au sort seront nommés représentants du personnel et siègeront au sein du Comité technique. Ils auront la possibilité de démissionner s'ils ne souhaitent pas assumer ces fonctions.

En cas d'absence de représentation du personnel au sein du Signe, les décisions seront prises par la Direction générale sans avis d'un Comité technique ou même d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA32

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Nombre de membres			
Affiliants	Affiliants votants	Présents votants	Cul ont pris part au vote
20	10	4	8

Date de la convocation
10/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MÉRABET Lilia, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu la précédente version du règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme, du 11 décembre 2017 ;

Considérant que l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme », a nommé le 28 mars 2018 Jean-Michel Gériдан au poste de Directeur général, sur la base d'un projet d'établissement ;

Considérant qu'afin de mettre en œuvre l'organisation projetée dans ce dernier, le Conseil d'administration du 1er juin 2018 a adopté un nouvel organigramme des services du Signe, qui vise à décloisonner le travail des agents, permettre davantage de transversalité et de souplesse administrative ;

Considérant qu'à travers la suppression des « départements » et une organisation resserrée en « pôles » d'activités et de compétences, cet organigramme rapproche ainsi l'organisation du Signe de celle des centres d'art dotés d'une équipe de taille similaire et, par la modification des intitulés des postes, permet

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

une meilleure identification des missions de chaque agent pour les interlocuteurs extérieurs ;

Il convient de mettre à jour les règlements du Signe pour prendre en compte cette nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme, les modifications suivantes :

- Modification de l'intitulé des directions qui deviennent des pôles ;
- Modification de l'intitulé des directeurs qui deviennent des responsables de pôles.

Annexe : Règlement intérieur du temps de travail – Version 4

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA33

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Nombre de membres			
Adhérents	Affiliés votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
30	10	4	8

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX-Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FORMATION

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant statut de la fonction publique d'Etat ;

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires. Loi dite loi Le Pors ;

Vu le décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 ;

Vu le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu, l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

Vu la précédente version du règlement de formation des agents contractuels du Signe, centre national du graphisme, du 15 septembre 2017 ;

Considérant que l'Assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme », a nommé le 28 mars 2018 Jean-Michel Gériidan au poste de Directeur général, sur la base d'un projet d'établissement ;

Considérant qu'afin de mettre en œuvre l'organisation projetée dans ce dernier, le Conseil d'administration du 1er juin 2018 a adopté un nouvel organigramme des services du Signe, qui vise à décloisonner le travail des agents, permettre davantage de transversalité et de souplesse administrative ;

Considérant qu'à travers la suppression des « départements » et une organisation resserrée en « pôles » d'activités et de compétences, cet organigramme rapproche ainsi l'organisation du Signe de celle des centres d'art dotés d'une équipe de taille similaire et, par la modification des intitulés des postes, permet une meilleure identification des missions de chaque agent pour les interlocuteurs extérieurs ;

Il convient de mettre à jour les règlements du Signe pour prendre en compte cette nouvelle organisation.

Il s'agit également de modifier à la marge les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents, en introduisant la possibilité d'une prise en charge directe par le Signe dans le cas où le forfait remboursé à l'agent serait d'un montant supérieur au coût réel de l'hébergement ou du transport.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'apporter au règlement de formation des agents du Signe, centre national du graphisme, les modifications suivantes :

- Modification de l'intitulé des directions qui deviennent des pôles ;
- Modification de l'intitulé des directeurs qui deviennent des responsables de pôles ;
- Modification des modalités de remboursement des frais de déplacements :
 - o Concernant les frais d'hébergement, il est proposé que, dans le cas où le montant forfaitaire est supérieur au montant réel des frais, le Signe se réserve la possibilité de régler les nuitées directement auprès de l'établissement hôtelier ;
 - o Concernant les frais de transport, il est proposé que, dans le cas où le montant forfaitaire est supérieur au montant réel des frais, le Signe se réserve la possibilité d'acquiescer directement les billets auprès du transporteur ou d'une agence de voyage
- Définition des modalités de financement des frais de déplacement liés aux actions de formations se rapportant au Compte Personnel de Formation (CPF) :
 - o Il est proposé que ces frais de déplacements (frais de transport, hébergement, restauration...) ne soient pas pris en charge par le Signe
 - o Les frais pédagogiques sont quant à eux pris en charge par le Signe dans la limite des plafonds fixés par arrêté ministériel

Annexe : Règlement de formation – Version 2

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA31

Objet de la délibération
MODIFICATION DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS.

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	5

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul);
Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal),
M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon),
Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine; M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DES MODALITES DE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSIONS

Vu la délibération n° 20170915CA30 du 15 septembre 2017 relative aux modalités de départ en missions des agents du Signé, centre national du graphisme ;

En miroir des modifications apportées au règlement de formation, il s'agit de modifier à la marge les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents, en introduisant la possibilité d'une prise en charge directe par le Signe dans le cas où le forfait remboursé à l'agent serait d'un montant supérieur au coût réel de l'hébergement ou du transport.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'apporter à la délibération visée ci-dessus les modifications suivantes :

- Modification de l'intitulé de la Direction des Affaires générales et financières qui devient « Pôle finances et ressources humaines » ;
- Modification des modalités de remboursement des frais de déplacements :
 - o Concernant les frais d'hébergement, il est proposé que, dans le cas où le montant forfaitaire est supérieur au montant réel des frais, le Signe se réserve la possibilité de régler les nuitées directement auprès de l'établissement hôtelier ;

- o Concernant les frais de transport, il est proposé que, dans le cas où le montant forfaitaire est supérieur au montant réel des frais, le Signe se réserve la possibilité d'acquiescer directement les billets auprès du transporteur ou d'une agence de voyage directement auprès d'un agent

Annexe : Délibération n° 20170915CA30 du 15 septembre 2017 relative aux modalités de départ en missions des agents du Signe, centre national du graphisme

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence			
20180928CA35			
Objet de la délibération			
MISE EN PLACE DU REGIME DE SUBROGATION			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents, usagers	Qui ont pris part au vote
20	10	4	9
Date de la convocation			
14/09/2018			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Héléne (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Héléne)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : MISE EN PLACE DU REGIME DE SUBROGATION

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Vu l'article R323-11 du Code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de la mise en place du régime de la subrogation permettant aux agents contractuels de percevoir leur traitement complet et de demander à la sécurité sociale le versement de leurs indemnités journalières au Signe.

Les agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique (agents mis à disposition du Signe), en cas de maladie ont droit à un congé pour maladie ordinaire sur une durée de 12 mois avec le maintien d'un traitement complet par l'employeur pendant 90 jours.

Conformément au décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, **les agents non titulaires contractuels peuvent bénéficier d'un congé de maladie ordinaire pendant une période de 12 mois et le maintien de leur rémunération se décline en fonction de leur durée de service, soit :**

- Après 4 mois de service :
 - 1 mois à plein traitement ;
 - 1 mois à demi-traitement (le complément est versé par le régime de la sécurité sociale sous forme d'indemnités journalières)
- Après 2 ans de service :
 - 2 mois à plein traitement ;
 - 2 mois à demi-traitement (le complément est versé par le régime de la sécurité sociale sous forme d'indemnités journalières)
- Après 3 ans de service :
 - 3 mois à plein traitement ;
 - 3 mois à demi-traitement, (le complément est versé par le régime de la sécurité sociale sous forme d'indemnités journalières)

Lors du passage à demi-traitement, et compte tenu des délais d'instruction des dossiers, les agents peuvent subir un décalage dans le versement de leurs indemnités.

Afin de simplifier les démarches et pour que les agents contractuels ne rencontrent pas de difficultés financières quant aux délais de remboursement de la Sécurité Sociale et de réception du relevé d'indemnisation, le Signe peut verser à l'agent la totalité de son traitement et percevoir les indemnités journalières de la Sécurité Sociale par subrogation de l'agent, déduction faite du jour de carence.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA36

Objet de la délibération
QUALIFICATION SPECIALISEE DU POSTE DE PRODUCTION DES EXPOSITIONS

Nombre de membres			
Affiliés	Affiliés votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
26	10	4	5

Date de la convocation
13/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Liila, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : QUALIFICATION SPECIALISEE DU POSTE DE PRODUCTION DES EXPOSITIONS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la réglementation du droit (article 109 notamment) ;

10 OCT. 2018

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

Vu la délibération n°20180601CA16 du 1^{er} juin 2018 portant modification du tableau des effectifs du Signe ;

Dans le cadre d'un besoin de recrutement permettant d'assurer la continuité des missions spécifiques du Signe et si aucun agent titulaire ne se porte candidat, il s'avère nécessaire d'autoriser éventuellement le recrutement d'agents contractuels sur le fondement du 1° du I de l'article 4 du décret du 5 avril 2013.

En effet, les recrutements sur besoins permanents sont possibles sous réserve qu'il s'agisse d'emplois dédiés à l'exercice d'une fonction requérant des qualifications spécialisées nécessaires à la réalisation d'une mission permanente du groupement en l'absence de candidats justifiant de ces qualifications pendant au moins un an, à compter de la date de la publication de la vacance d'emploi, parmi les personnels susceptibles d'être employés au titre du 1^o ou du 2^o de l'article 109 de la loi du 17 mai 2011 susvisée (1^o art 4 du décret n^o2013-292 susvisé).

Il s'agit, comme il l'a été indiqué lors du Conseil d'Administration du 11 décembre 2017 (délibération numéro 20171211CA41) de permettre à un GIP de couvrir la totalité de ses besoins. Aucune disposition de la fonction publique territoriale ne s'applique aux modalités de recrutement des agents contractuels par un GIP régi soit par des dispositions ad hoc, soit par renvoi aux dispositions de la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident que le poste de chargé de production (poste numéro 2017-5, filière culturelle, catégorie A dont la fiche de poste est annexée à la présente délibération) requiert des qualifications spécialisées et notamment :

- l'expertise en pilotage de projets d'expositions et événementiels de grande envergure
- la maîtrise des réseaux de production et de diffusion de l'art contemporain
- la maîtrise des marchés de transport et d'assurance d'œuvres d'art (estimation des coûts)
- la maîtrise des règles d'accrochage et manipulations des œuvres
- la maîtrise du cadre réglementaire et juridique du prêt d'œuvres

Au 28 septembre 2018, le Signe compte 20 postes, pourvus par :

- 7 agents titulaires de la fonction publique mis à disposition ;
- 4 agents contractuels à durée déterminée, dont deux requérant des qualifications spécialisées après adoption de la présente délibération ;
- 3 agents contractuels à durée indéterminée issus du transfert de contrats à durée indéterminée de droit privé (salariés de l'association Chaumont Design Graphique) ;
- 6 agents contractuels à durée indéterminée requérant des qualifications spécialisées.

Annexes :

- Annexe 1 : Fiche de poste de l'emploi de chargé de production requérant des qualifications spécialisées
- Annexe 2 : Etat récapitulatif des emplois et effectifs du Signe au 28/09/19

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA37

Objet de la délibération
INFORMATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA MISSION D'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT ET A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE DE MECENAT

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	16	4	0

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
Aucun Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HÉLIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles.

INFORMATION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC POUR LA MISSION D'ASSISTANCE AU DÉVELOPPEMENT ET A LA RECHERCHE OPERATIONNELLE DE MECENAT

Le Commissaire du Gouvernement

1 0 OCT, 2018

Conformément à la décision du Conseil d'administration (délibération 20171211CA46), le groupement a procédé au lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché de prestation pour une mission d'assistance au développement et à la recherche opérationnelle en mécénat.

L'Avis d'Appel à Concurrence a fait l'objet d'une publication au BOAMP et les pièces du marché ont été déposées sur la plateforme : www.achatpublic.com le 27 février 2018 pour une date de remise des offres fixée au 17 mars 2018 à 17h00.

Six offres ont été déposées par les opérateurs suivants :

- GRANDS ENSEMBLE SA SCOP 75, rue Léon Gambetta 59 000 LILLE ;
- MECENAT ET ENTREPRISE- MEC'ENE 91, rue du Faubourg Saint-Honoré 75 008 PARIS ;
- ALTERM 135, rue Clémenceau 44 150 ANCENIS et Ad^l Mission Savoie Faire Paroi nord de la Grande Arche 1, parvis de la Défense 92044 PARIS LA DEFENSE CEDEX agissant en groupement ;
- HORISIS CONSEIL 7 ter, cour des petites écuries 75010 PARIS ;
- SCOP G2C 38, rue Marc Seguin 75 018 PARIS ;
- HOPENING 4, rue Bernard Palissy 92 800.PUTEAUX CEDEX

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été effectuées selon les critères suivants :

- 1- Sélection des candidatures
 - Garanties et capacités techniques et financières
 - Capacités professionnelles
- 2- Jugement des offres (selon les critères de pondération suivants)
 - Valeur technique 60% décomposée comme suit :
 - 15% Capacité à répondre aux différents points demandés (définition et développement d'une stratégie; structuration d'un club de mécènes, prospection)
 - 15% Connaissance du milieu culturel et de ses problématiques
 - 15% Références dans le domaine du mécénat et présentation des différentes levées de fond
 - 15% Disponibilité de l'entreprise pour mener à bien sa mission (plan d'action et calendrier prévisionnel).
 - Prix : 40% (30% part fixe et 10% part variable).

Après une première analyse, trois opérateurs ont été sélectionnés et invités à la phase de négociation :

- GRANDS ENSEMBLE SA SCOP
- HORISIS CONSEIL
- HOPENING

A l'issue de la période de négociation et au vu des critères retenus le choix du pouvoir adjudicateur s'est porté sur l'opérateur GRANDS ENSEMBLE – Cabinet Fourreau et associés pour un montant de 77 500 € HT pour la part fixe et 6% pour la part variable.

Le marché a été notifié le 22 mai 2018. La durée initiale du marché est de 1 an. Il pourra être reconduit 2 fois pour la même durée.

Fait les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence :
20180928CA38

Objet de la délibération
MODIFICATION DES MODALITES DE PASSATION DU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE MISSION DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE DES PUBLICS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	0

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Four : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures; le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DES MODALITES DE PASSATION DU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE MISSION DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE DES PUBLICS

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Le Commissaire du Gouvernement Vu la délibération n° 17032017-AG-7 portant délégation au Directeur général du groupement ;

10 OCT. 2018

Vu la délibération 20171211 CA46 portant autorisation au Directeur général du groupement à lancer une consultation et à engager le groupement pour une mission de surveillance de site/et ou matériels et de sécurité des publics ;

Afin de répondre à un besoin permanent, le Signe confie à un prestataire de service spécialisé les missions de surveillance de ses bâtiments et matériels et de sécurité des publics en sa qualité ERP;

La précédente délibération fixait les modalités suivantes: une durée d'un an reconductible trois fois pour un montant maximum évalué à 90 000€ HT.

Cette délibération vient modifier la délibération précédente en réévaluant le montant prévisionnel du marché à 116 000 € HT au titre des 48 mois d'exécution selon les modalités suivantes : 12 mois reconductible 3 fois dans la cadre d'une procédure de Marché à Procédure Adaptée (MAPA).

Le montant estimatif prévu pour les années hors biennale est évalué à 25 000 € HT soit pour deux années.

Le montant estimatif prévu pour les années « biennales de design graphique » est évalué à 33 000 € HT soit pour deux années.

La date prévisionnelle de début d'exécution du marché est fixée au 22 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'autoriser le Directeur général :

- à modifier les modalités de la consultation et à engager le groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les missions suivantes : surveillance de site et /ou de matériel et sécurité des publics ;
- à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures:

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA39

Objet de la délibération
AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOYAGE DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	3

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul); Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERTY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilla, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : AUTORISATION A ENGAGER UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC POUR LE NETTOYAGE DU SIGNE

Le Commissaire du Gouvernement

1 0 OCT. 2018

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-7 portant délégation au Directeur général du groupement ;

Afin de répondre à un besoin permanent, le Signe souhaite confier à nouveau à un prestataire de service spécialisé le nettoyage et l'entretien de ses locaux.

Le marché en cours, a été conclu pour une durée d'un an pour un montant de 25 589,49€ HT avec l'opérateur SAS DERICHEBOURG PROPLETE, sis 66 rue Jean Baptiste COLBERT -10600 LACHAPELLE ST LUC et prend fin le 3 décembre 2018.

Aussi, le Signe prévoit de s'engager à nouveau dans une procédure de consultation (Marché à Procédure Adaptée) pour un montant maximum évalué à 110 000 € HT pour une durée de quatre ans selon les modalités suivantes : 12 mois reconductible trois fois.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident d'autoriser le Directeur général :

- à lancer une consultation et à engager le groupement dans le cadre d'un marché de prestation pour les services suivants :

- 1- nettoyage et entretien journaliers, hebdomadaires et mensuels des locaux du Signe ;
 - 2- nettoyage annuel des vitreries du Signe ;
 - 3- affectation des personnels nécessaires à l'exécution de ces tâches, mise à disposition des équipements et fourniture des produits sanitaires pour la réalisation de ces prestations.
- à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA10

Objet de la délibération:
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	8

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Héléne (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lilia, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Héléne)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Vu la délibération n°20171211CA48 du 11 décembre 2017 relative au budget primitif 2018 ;

Vu la délibération n°20180220CA11 du 20 février 2018 relative au budget supplémentaire 2018 ;

Vu la délibération n°20180601CA24 du 1er juin 2018 relative à la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2018 ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2018 du Signe, centre national du graphisme,

La décision porte sur la présente décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section,

La décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement à 1 669 787,65 euros. Cette hausse de 47 551,28 euros a principalement pour objet :

- 10 000 euros supplémentaires de subvention accordés par la DRAC au titre de l'éducation artistique et culturelle, en soutien du programme de médiation du Signe ;
- 30 000 euros supplémentaires de subvention accordés par la DRAC au titre des grands projets

- 6 854 euros supplémentaires dans le cadre des Projets Artistiques Globalisés (répartition des dépenses 2018/2019) suite à la notification des subventions correspondantes ;
- 9 000 euros supplémentaires au titre de diverses subventions décrites comme suit.

La ligne analytique « autres subventions » (19 000 €) correspond aux recettes suivantes :

- o 2 000 euros de l'Agglomération de Chaumont (1000 €) et du CGET (1000 €) dans le cadre d'un appel à projets dont le Signe a été lauréat avec sa proposition « Demandez le programme ! » en partenariat avec le centre social Point Commun à la Rochotte ;
- o 3 000 euros de la SAIF en soutien à la programmation artistique ;
- o 1 000 euros de ProHelvetia, fonds de soutien suisse, solde de la subvention accordée en soutien de l'exposition Ralph Schraivogel ;
- o 12 000 euros de subvention prévisionnelle du Stimuleringsfonds, fonds de soutien hollandais pour l'exposition Building Site, cinq installations de Richard Niessen ;
- o 1 000 euros d'aide de l'entreprise RISO.

Quant aux ressources propres, elles ont été réévaluées au plus près de l'activité prévisionnelle de fin d'année du Signe :

- Les recettes d'éditions sont revues à la baisse (moins 6 000 euros) en raison du report d'un projet d'édition ;
- Les recettes de billetterie sont revues à la hausse (500 euros supplémentaires) suite au développement des visites payantes et aux workshops.
- Les locations sont revues à la baisse ; moins 3 000 euros en raison des mises à disposition à titre gracieux accordées à la Ville de Chaumont et aux services de l'Etat.

Le section d'investissement est quant à elle également revue à la hausse avec l'ajustement de la dotation aux amortissements qui augmente de 3 500 euros suite à l'étude exacte des biens mobiliers mis à disposition par la Ville de Chaumont. Le budget d'investissement est porté à 73 854,31 euros.

La décision modificative revêt les dépenses de fonctionnement, réparties analytiquement comme suit :

- Activités : 454 176 euros dont les principales évolutions concernent :
 - o Le budget dédié aux expositions qui augmente de 32 281 euros, ce qui permet notamment de présenter une exposition supplémentaire pour l'automne 2018 ;
 - o Le budget dédié à la médiation qui augmente de 14 845 euros, en particulier pour permettre la conception et la réalisation de nouvelles boîtes graphiques, mallettes pédagogiques utilisées dans le cadre d'ateliers ;
 - o Le budget lié à la communication augmente de 9 712 euros, permettant le développement de nouveaux outils comme une plaquette mécénat ;
 - o Le budget lié aux éditions qui diminue de 14 000 euros en raison du report d'un projet d'édition ;
- Fonctionnement : 267 714 euros
 - o Le budget dédié au bâtiment augmente de 13 688 euros, principalement les dépenses d'investissement liées à l'équipement ;
 - o Le budget lié à l'administration diminue de 2 089 euros ;
- Personnel : 937 897 euros. Budget revu à la baisse (moins 10 280 euros) suite au réajustement des prévisions au plus près du réel.

Des documents de travail accompagnent la lecture de l'annexe 1 en présentant le budget de manière analytique après prise en compte de la présente décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2018.

Annexe : édition réglementaire de la décision modificative numéro 2 apportée au budget primitif 2018

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence			
20180928CA11			
Objet de la délibération			
DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	3
Date de la convocation			
14/09/2018			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 0			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIÉ Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Lila, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIÉ Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHANT Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILLER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER

Vu la délibération n°20170915CA20 du 15 septembre 2017 relative à l'autorisation à solliciter des aides publiques et privées ;

Vu la délibération n°20180928CA27 du 28 septembre 2018 relative à la programmation Biennale de Design Graphique 2019 ;

La programmation de la Biennale de design graphique 2019, plus dense que la première édition, ambitionne d'accroître la popularité de cet événement de référence auprès des professionnels et du public local. Pour ce faire, la stratégie de communication doit être renforcée afin de permettre d'amplifier l'audience et le rayonnement de la manifestation.

Un besoin de financement pour la communication de la Biennale a donc été identifié. Il correspond aux conditions fixées par la fiche action numéro 2 (« développer une démarche de marketing territorial ») du programme LEADER 2014-2020 dont l'autorité de gestion est le GAL (Groupement d'Acteurs Locaux) Pays de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- D'approuver le projet et le plan de financement de ce projet présentés sur table ;
- De demander à bénéficier d'une subvention de 50 000 € au titre du programme LEADER 2014-2020 ;

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

- De donner tous pouvoirs au Directeur général afin de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'engager le Signe à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Annexe 1 : description détaillée du projet

Annexe 2 : plan de financement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28/09/2018

Référence
20180928CA12

Objet de la délibération
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Nombre de membres			
Affiliés	Affiliés votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
20	10	4	8

Date de la convocation
14/09/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acté rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2018 et le 28 Septembre à 14 heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (pouvoir de M. FOURNIE Paul), Mme HELIOT-COURONNE Isabelle (pouvoir de M. MANGIN Pascal), M. DESSERVY Charles (pouvoir de M. ANDRE-DECONCHAT Simon), Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène (pouvoir de Mme GUILLEMY Christine)

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine, M. ANDRE-DECONCHAT Simon, M. FOURNIE Paul, M. MANGIN Pascal, M. CHATEL Luc, Mme MERABET Liija, Mme SOULIMAN Françoise (représentée par Mme DEMOLOMBE-TOBIE Hélène)

Membres non votants présents : M. DEBIZE Christian, M. HUOT-MARCHAND Thomas (pouvoir de M. TIBLOUX Emmanuel), M. PIANTONI Frédéric (pouvoir de M. LITZLER Pierre)

Membres non votants excusés : Mme BENSIMON-WEILER Emmanuelle, M. LITZLER Pierre, M. ROBERT Yves, M. TIBLOUX Emmanuel, M. VIOLLON Philippe

Membres non votants absents : M. BRUCKMANN Denis, M. LUSSAC Olivier

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 13 convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 définissant le contenu du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération n°20180928CA26 du 28 septembre 2018 relative à la programmation 2019 du Signe, centre national du graphisme ;

Vu la délibération n°20180928CA27 du 28 septembre 2018 relative à la programmation Biennale de design graphique 2019 du Signe, centre national du graphisme ;

Vu la délibération n°20180601CA6 du 1^{er} juin 2018 relative à la modification du tableau des postes et des effectifs du Signe, centre national du graphisme ;

Le Groupement assure à titre principal la gestion d'une activité de service public administratif. La Comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles de droit public. Il est soumis aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à la Ville de Chaumont, conformément à l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Le Commissaire du Gouvernement

10 OCT. 2018

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident :

- de prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base
 - o des documents de programmation 2019 (annexés aux délibérations n°20180928CA26 et n°20180928CA27 du 28 septembre 2018 relatives à la programmation 2019 et à la programmation Biennale de design graphique 2019, du Signe, centre national du graphisme) ;
 - o du budget prévisionnel 2019 présenté de façon analytique (ci-annexé) indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel, ainsi que la part des dépenses spécifique à la Biennale de design graphique qui pourrait faire l'objet, en 2019, de la création d'un budget annexe au budget principal du Signe.
 - o du tableau des effectifs en vigueur (ci-annexé) correspondant aux effectifs du Signe au 28 septembre 2018 ;
- d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 sur la base des documents de programmation 2019, du budget prévisionnel 2019 ci-annexé ainsi que du tableau des effectifs du Signe également ci-annexé.

Annexe 1 : Budget prévisionnel 2019 présenté de façon analytique

Annexe 2 : Tableau des postes et des effectifs

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération.
--

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 04/10/2018
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER